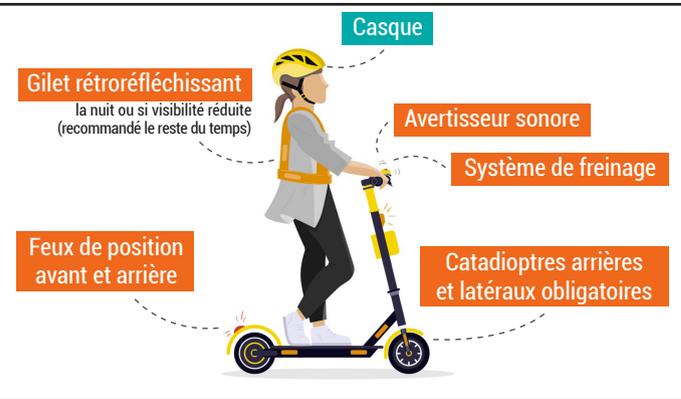


EDPM (ENGIN DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉ)...

trottinettes électriques, draisienne, gyropodes, monoroue, hoverboard, skateboard électrique, etc.

Les équipements obligatoires et recommandés



Les comportements obligatoires, recommandés et interdits

Obligatoire ✓

Avoir 12 ans et +.
En agglomération : circuler sur les bandes / pistes cyclables ou route à vitesse 50 km/h max.
Hors agglomération : circuler sur voies vertes et pistes cyclables uniquement.
Respecter la priorité aux piétons.
Avoir les équipements obligatoires.

Recommandé 👍

- Porter un casque.

Interdit ✗

- Transporter une personne.
- Tracter ou être tracté.
- Dépasser les 25 km/h.
- Utiliser son téléphone portable.
- Porter des écouteurs.
- Circuler sur les trottoirs.
- Circuler sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

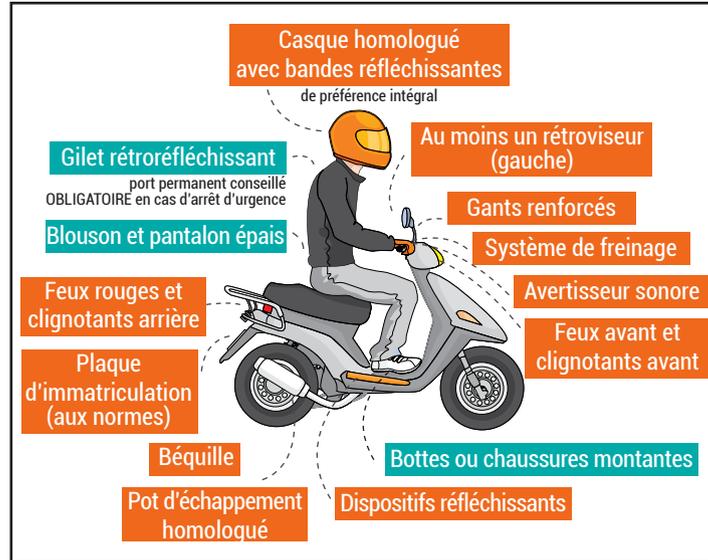
Amendes forfaitaires

Non-respect des règles de circulation/transport d'un passager	35 €
Non port du gilet rétro réfléchissant	35 €
Circulation sur un trottoir ou conduite d'une EDPM débridée	135 €

EN DEUX-ROUES MOTORISÉ...

cyclomoteur < 50 cm³ (à 2 ou 3 roues), moto ≤ 125 cm³

Les équipements obligatoires et recommandés



Les comportements obligatoires, recommandés et interdits

Obligatoire ✓

- Avoir 14 ans et +.
- Être titulaire du BSR (Brevet Sécurité Routière).
- Porter un casque (conducteur ET passager).
- Porter des gants homologués.
- Être muni d'une plaque d'immatriculation.
- Être assuré.
- Respecter la priorité aux piétons.
- Avoir les équipements obligatoires (illustration ci-dessus).

Recommandé 👍

- Porter un blouson, un pantalon et des chaussures montantes.
- Être équipé d'un air bag moto.

Interdit ✗

- Circuler sur les trottoirs et les pistes cyclables.
- Circuler sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.
- Dépasser les 45 km/h pour les cyclomoteurs < 50 cm³.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les bons réflexes !

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr

www.pornicagglo.fr

PORNIC agglo
PAYS DE RETZ

Faire maintenant
Faire durablement

Ne pas jeter sur la voie publique

EN CAR...

Les comportements **obligatoires** et **recommandés**

En attendant le car

- Porter un gilet rétro réfléchissant.
- Attendre sur le trottoir, sous l'abribus, **toujours en retrait de la route.**



À l'arrivée du car

- S'approcher uniquement lorsque le car est arrêté.
- Attendre l'arrêt complet du car et monter sans bousculade.

Dans le car

- Ranger son sac sous le siège.
- Attacher sa ceinture de sécurité.
- Garder son gilet rétro réfléchissant.

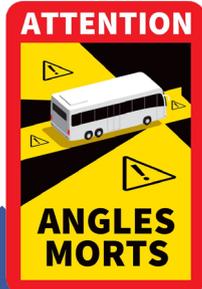


- Rester calme, pour ne pas perturber le conducteur.

À la descente du car

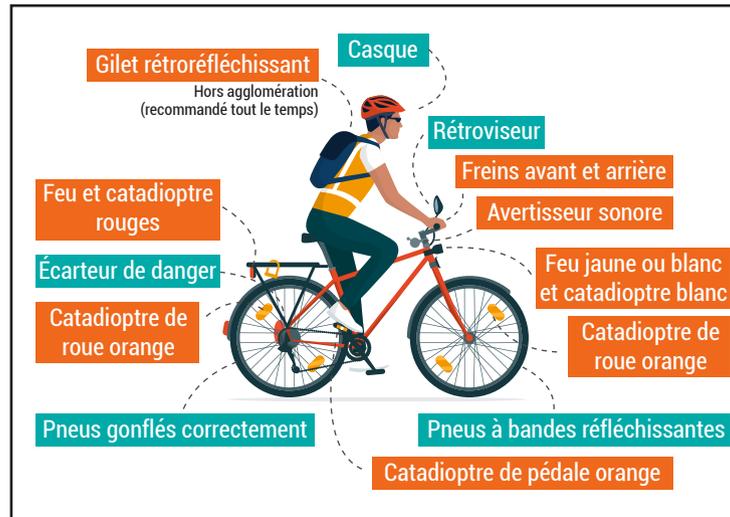
- Garder son gilet rétro réfléchissant.
- Ne **JAMAIS** passer devant ou derrière un car à l'arrêt, le conducteur ne te verrait pas.

- Se lever une fois le car à l'arrêt et descendre calmement.
- Attendre que le car soit parti avant de traverser.



À VÉLO...

Les équipements **obligatoires** et **recommandés**



Les comportements **obligatoires**, **recommandés** et **interdits**

Obligatoire ✓

- Porter un casque, pour les moins de 12 ans.
- Avoir 14 ans et + pour conduire un vélo électrique.
- Respecter la priorité aux piétons.
- Avoir les équipements obligatoires (illustration ci-dessus).

Recommandé 👍

- Porter un casque.
- Dans la mesure du possible, circuler sur les espaces prévus.

Interdit

= 135 € d'amende ✗

- Circuler sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.
- Utiliser son téléphone portable.
- Porter des écouteurs.
- Circuler sur les trottoirs*.
- Circuler sur des routes à grande vitesse (RN et autoroutes).
- Être tracté.
- Dépasser les 25 km/h (vélos électriques).

À VÉLO...



Les principales infractions et les amendes associées

Défaut d'éclairage	11 €
Circuler à + plus de 2 de front sur la chaussée	35 €
Avoir un passager sur son vélo (sans siège fixé)	35 €
Être tracté	35 €
Non-respect de l'arrêt au feu orange	35 €
Défaut de freinage	68 €
Circuler sur le trottoir en agglomération*	135 €
Tenir en main ou utiliser son téléphone, porter des écouteurs	135 €
Rouler en sens interdit	135 €
Non-respect de l'arrêt au feu rouge ou au stop	135 €
Remonter les files par la droite	135 €
Circuler sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants	135 €
Non-respect de la priorité de passage à l'égard des piétons	135 €

*Seuls les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à rouler au pas sur les trottoirs.